

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 8 juillet 2024

DÉLIBÉRATION n°2024-76

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 8 juillet 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 juin 2024.

Point de l'ordre du jour :

6.5. Déclassement de parcelles relevant du domaine public universitaire sur le territoire de Tours

.....

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2024-75 du conseil d'administration en date du 8 juillet 2024 approuvant le protocole d'accord relatif à la gestion des interfaces entre les aménagements de la ZAC Casernes Beaumont – Chauveau et les bâtiments universitaires existants,

Vu la désaffectation des parcelles figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

Exposé de la décision :

Sur sollicitation de la Société d'équipement de Touraine, en charge de l'aménagement de la zone d'aménagement concertée « Casernes Beaumont – Chauveau », il est envisagé de procéder à la cession des parcelles annexées à la présente délibération afin de permettre la construction de logements. En contrepartie et conformément au protocole d'accord approuvé par la délibération n°2024-75 susvisée, l'université de Tours deviendra propriétaire soit de 80 places de stationnement situées en R-1 et RDC d'une résidence de *coliving* pour des étudiants internes en médecine, soit d'une parcelle permettant l'aménagement d'un parking aérien comprenant environ 75 places de stationnement.

Le 27 juin 2024, il a été procédé à une désaffectation matérielle des parcelles figurant sur le plan annexé à la présente délibération afin de les soustraire au stationnement par les usagers du site universitaire du Plat d'Étain. Afin de permettre la réalisation de l'opération précédemment décrite, il convient désormais de procéder au déclassement des parcelles.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du déclassement du domaine public universitaire du bien dont la description figure en annexe, situé à Tours, rue du Plat d'Étain (parking Chauveau).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	24
Membres présents : 17	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	24
Total des membres présents et représentés : 24	Majorité requise :	13
	Pour :	24
	Contre :	0

Pièce jointe :

- Plan descriptif des parcelles concernées par le déclassement du domaine public universitaire.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

